



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PUY-DE-DÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°63-2018-130

PUBLIÉ LE 20 DÉCEMBRE 2018

Sommaire

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-12-20-001 - arrêté subdélégation KB Préfète 20 12-1 (2 pages)

Page 3

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-12-20-001

arrêté subdélégation KB Préfète 20 12-1

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

Arrêté n° 2018 – Archives-2
portant subdélégation de signature de Monsieur Pierre-Frédéric BRAU
Conservateur en chef du patrimoine,
Directeur du service départemental d'archives du Puy-de-Dôme
à Madame Karole BEZUT, Conservatrice en chef du Patrimoine

Le Directeur des Archives départementales,

VU le code du patrimoine, livre II

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1421-1 à L.1421-2, R.1421-1 à 16 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 26 novembre 2015 portant nomination de madame Béatrice STEFFAN, en qualité de secrétaire générale de la préfète du Puy-de-Dôme ;

VU le décret du 21 novembre 2018, portant nomination de madame Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC, en qualité de préfète du Puy-Dôme ;

VU l'ensemble des textes régissant les matières ou attributions au titre desquelles les délégations de signature consenties à Monsieur Pierre-Frédéric BRAU et à ses collaborateurs sont susceptibles de s'exercer ainsi que ceux relatifs à l'organisation administrative dans le cadre de laquelle s'effectue la mise en œuvre desdites matières ou attributions ;

VU l'arrêté du ministre de la culture et de la communication n° MCC-0000017606 du 28 juin 2017, mettant à disposition sortante à titre gratuit Monsieur Pierre-Frédéric BRAU auprès du département du Puy-de-Dôme pour exercer les fonctions de directeur des archives départementales ;

.../...

VU l'arrêté préfectoral n° 18-02001 du 10 décembre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Frédéric BRAU, Conservateur en chef du patrimoine, Directeur des Archives départementales ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Frédéric BRAU et en application des dispositions de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, subdélégation de signature est consentie à Madame Karole BEZUT, Conservatrice en chef du Patrimoine, dans le cadre de ses attributions et compétences, à l'effet de signer toutes correspondances, rapports, visas et décisions relatifs aux matières énumérées à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 18-02001 du 10 décembre 2018 susvisé.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Conservateur en chef du Patrimoine, Directeur des Archives Départementales, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme, et dont une copie sera adressée à Monsieur le Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 décembre 2018

Pour la Préfète, par délégation

**Le Directeur des Archives départementales
du Puy-de-Dôme,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' and 'B' followed by a long horizontal stroke.

Pierre-Frédéric BRAU